

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2015

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD GUILHEN GACON BARTHELEMY STRIFFLING VEYLAND FATIEN GIRAUD THOUVENIN ESTAY GROSSHANS DUMERY POULET

POUVOIRS : Mme ANNETON a donné pouvoir à M VIGNERON

Monsieur Claude FATIEN a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/Délibération n° 2015-01

Personnel municipal affecté à l'école – Modification des durées annuelles du temps de travail.

2/Délibération n° 2015-02

Services techniques et espaces verts – Renouvellement du contrat de l'agent non titulaire remplaçant suite à prolongation de disponibilité de l'agent titulaire.

3/Délibération n° 2015-03

ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) – Convention biennale 2014/2015

Questions diverses

Avant la séance, Monsieur le Maire rend hommage à Michel Pigenet décédé le 15 janvier dernier et rappelle ses 3 mandats de conseiller municipal et adjoint, son investissement au sein de la Société des Amis de Marsat dont il était l'un des cofondateurs, la qualité de ses articles rédigés pour le bulletin municipal, l'humanité de ses actions dans le cadre de la commission intercommunale en charge de l'Accueil des Gens du Voyage ainsi que son attachement à l'Association Horlogère Auvergne dont il était le Président.

1/ Délibération n° 2015-01

Personnel municipal affecté à l'école – Modification des durées annuelles du temps de travail.

Monsieur le Maire explique que, conséquemment à la réforme des rythmes scolaires et à l'extension des horaires de garderie périscolaire, il est nécessaire d'augmenter les durées annuelles du temps de travail du personnel municipal affecté à l'école selon le tableau ci-dessous :

NOM	Prénom	Temps de travail annuel actuel	semaine	<i>Temps de travail annuel au 01/01/2015</i>	semaine
BERGER	Catherine	1 262.64	27.5/35è	<i>1 449.00</i>	31.56/35è
MALBEC	Gisèle	964.20	21/35è	<i>1 040.00</i>	22.65/35è
MURET	Nathalie	1 316.00	28.66/35è	<i>1 503.00</i>	32.73/35è
PAIVA	Esther	1 298.00	28.27/35è	<i>1 325.00</i>	28.86/35è
VIVIER	Béatrice	585.87	12.76/35è	<i>908.00</i>	19.78/35è

Tableau soumis à avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Il convient, pour les membres de l'assemblée de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ,

- Emet un avis favorable sur ces augmentations du temps de travail telles que détaillées ci-dessus et ce, à partir du 1^{er} janvier 2015
- Charge Monsieur le Maire de rédiger tous actes afférents
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2015

2/ Délibération n° 2015-02

Services techniques et espaces verts – Renouvellement du contrat de l'agent non titulaire remplaçant suite à prolongation de disponibilité de l'agent titulaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la prolongation pour une durée de 12 mois à compter du 24 février 2015 de la disponibilité pour convenance personnelle de Monsieur Willy SALDO, employé aux services techniques et espaces verts de la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement de son remplacement pour la durée de son absence.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE le renouvellement du remplacement de l'agent en disponibilité pendant la durée de son absence.
- CHARGE Monsieur le Maire du recrutement correspondant
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6413 « personnel non titulaire »
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2015

3/Délibération n° 2015-03

ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) – Convention biennale 2014/2015

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention passée entre l'ADSEA 63, le Conseil Général du Puy de Dôme et la commune.

Cette convention biennale prend appui sur la convention cadre signée le 24 juin 2014 entre le Conseil Général et l'ADSEA.

Il convient pour les membres du conseil municipal de lui en autoriser la signature

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les termes de la convention entre la commune et l'ADSEA
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Information crédits pour travaux

Monsieur le Maire informe qu'aux restes à réaliser seront affectés notamment :

732 € pour mise en place et compactage chemin du Moulin
2 683.69 € pour étanchéisation des trottoirs du parking des Cascades dont les habitations des riverains subissent des infiltrations

Monsieur Grosshans, Conseiller Municipal, indique qu'également, un riverain de la rue du Couvent signale l'inondation de sa cave par, semble t'il, l'infiltration des eaux de pluie à travers des pavés autobloquants.

2/ Temps d'Activités Péri éducatives (TAP)

Information faite par Madame Anne Veyland, conseillère municipale déléguée aux affaires périscolaires

Six étudiants bénévoles en 2^{ème} année d'école de chimie interviennent à l'école de Marsat de janvier à mars dans le cadre des TAP avec pour projet de faire découvrir la science aux élèves de CM1 et CM2.

Matériel et supports sont mis à disposition par l'école de chimie.

Cette initiative rencontre un vif succès auprès des enfants.

3/ Réforme des Collectivités Territoriales – « Commune nouvelle »

Madame Christine PIRES BEAUNE, Députée, viendra présenter les nouvelles dispositions de la proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle aux élus municipaux de Riom Communauté.

La réunion aura lieu le vendredi 6 février 2015 à 18h

A la maison des associations de Riom – salle Attiret de Mannevil

4/ Inventaire des objets culturels des églises de la Paroisse Notre Dame des Sources au Pays Riomois

Présentation de l'inventaire vendredi 6 février à 20h30 – salle Dumoulin à Riom

En présence de Monseigneur Hippolyte Simon, Archevêque de Clermont et du Père Jacques Vignancour, curé de la paroisse Notre Dame des Sources

5/ Prochaines réunions :

Conseil municipal : mardi 17 février 2015 à 20h00

Commission des finances élargie : jeudi 17 mars 2015 à 19h00

Conseil municipal : mardi 24 mars 2015 à 20h00

Conseils communautaires : jeudi 5 février à 20h00 au Cheix sur Morge

jeudi 19 mars 2015 à 20h00 à la Moutade

6/ Interventions de Michel Grosshans, conseiller municipal

- Qu'en est-il du projet de constitution d'un comité de pilotage pour les travaux à réaliser à la salle polyvalente ?

Réponse de Jacques Striffling, conseiller municipal délégué aux travaux de bâtiments : La première réunion se tiendra prochainement et sera ouverte à tout élu intéressé.

- Monsieur Grosshans signale la nature accidentogène de la route de Clermont, du cimetière jusqu'à la Rocade et demande s'il est envisageable de réaliser une signalisation horizontale centrale bien que cette voie soit départementale.

Réponse de Monsieur le Maire : Ce secteur de voie étant départemental et situé hors agglomération, la commune ne peut intervenir. La demande sera faite auprès des services du Pôle Routes du Département

- Monsieur Grosshans demande une page pour « l'opposition » dans le bulletin municipal

Réponse de Pierre Médard, 1^{er} adjoint, responsable de publication : le bulletin 2015 étant en cours d'impression chez l'éditeur, il est trop tard pour cette année. Il précise que la demande n'a jamais été faite jusqu'à présent. L'avis de la commission sera sollicité pour le bulletin 2016.

Monsieur le Maire souligne que le bulletin municipal s'est toujours voulu uniquement un bulletin d'information. Inclure une page pour « l'opposition » implique de fait l'ajout d'une page pour « la majorité », connotant ainsi le bulletin municipal de façon nouvelle.

7/ Intervention de Nathalie Dumery, conseillère municipale

- Demande des riverains du Chemin de Villerose quant à la charge de l'entretien des délaissés engazonnés, propriétaires ou personnel municipal ?

Réponse de Claude Fatien, conseiller municipal et riverain du Chemin de Villerose : Les parties engazonnées ont été créées par la commune et sont entretenues depuis leur création par chaque riverain pour la partie qui concerne sa propriété.

Il en profite pour signaler que, par ailleurs, de gros nids de poules ont besoin d'être bouchés sur le chemin.

8/ Intervention de Bastien Poulet, conseiller municipal

- Signalement de la dangerosité du stationnement interdit des véhicules à l'angle de la route de Saint Genès au carrefour de la place Bachaud

9/ Questions du public

Interventions de Monsieur Jean-François Sauvadet

- 1- Signalement point lumineux défectueux rue des Chaneaux
- 2- Signalement problème d'adressage des riverains des Terrasses de la Roussille

Monsieur Pierre Médard répond que les services de la poste sont systématiquement et précisément informés des nouvelles voies et adresses ainsi que les services GPS via une société spécialisée. Il se préoccupera de ce cas particulier.

- 3- Quid du projet de l'aménagement du site de l'ancienne décharge rue des Chaneaux

Réponse de Claude Fatien, délégué à la commission « aménagement de l'espace » : Cet aménagement est au cœur des projets de la commission « aménagement de l'espace ». La phase 1 consistera en un défrichage et nettoyage du site avec des moyens les moins onéreux possible afin d'être ainsi en mesure de faire l'inventaire du lieu pour avoir une vision et une réflexion déterminantes à la destination de ce terrain

Séance levée à 21h15

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 20/01/15

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/Délibération n° 2015-01

Personnel municipal affecté à l'école – Modification des durées annuelles du temps de travail.

2/Délibération n° 2015-02

Services techniques et espaces verts – Renouvellement du contrat de l'agent non titulaire remplaçant suite à prolongation de disponibilité de l'agent titulaire.

3/Délibération n° 2015-03

ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) – Convention biennale 2014/2015

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 20 janvier 2015

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	Pouvoir à Jacques Vigneron
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
GIRAUD Karine	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	